

DÉCLARATION SOLENNELLE EN CAS DE PERTE DU DOUBLE DU CERTIFICAT DE TITRE

Au registrateur de la circonscription d'enregistrement des Territoires du Nord-Ouest :

Canada) Dans l'affaire de la perte d'un double du certificat de titre
Territoires du Nord-Ouest)

Je, soussigné(e),

de

DÉCLARE SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT :

1. Je suis le (l'un des) propriétaire(s), ou son mandataire, du bien-fonds **ci-après désigné** :

soit le bien-fonds décrit dans le **certificat de titre numéro**:

2. J'ai cherché dans mes archives et j'ai fait faire une recherche dans les archives des autres propriétaires du bien-fonds susmentionné et je ne trouve pas le double du certificat de titre du bien-fonds; je crois qu'il est perdu.

3. Je n'ai pas donné en gage ni laissé le double du certificat de titre auprès de quelconque établissement de prêt, banque, société de finance, personne morale ou particulier à titre de garantie d'un emprunt ou d'un endettement.

JE FAIS LA PRÉSENTE DÉCLARATION SOLENNELLE AVEC LA CONVICTION SINCÈRE DE SA VÉRACITÉ; JE SAIS QUE MA DÉCLARATION A LA MÊME FORCE EXÉCUTOIRE QU'UNE DÉCLARATION FAITE SOUS SERMENT ET EN VERTU DE LA **LOI SUR LA PREUVE DU CANADA.**

Fait devant moi à _____)
Aux _____)
le _____ 20____.)
_____)
Commissaire aux serments ou notaire public)
aux Territoires du Nord-Ouest)

(Signature)

Mon mandat se termine le _____